

# Des bourses d'études pour une formation solide

Les jeunes n'ont pas leur place dans l'aide sociale. Indépendamment de leur origine, ils doivent pouvoir suivre une formation professionnelle de base financée – si nécessaire – par des bourses d'études. La CSIAS demande l'harmonisation entre la politique de bourses d'études et la politique d'aide sociale à titre d'investissement concret dans la lutte contre la pauvreté.

Le taux d'aide sociale des jeunes adultes est de 3,9 %, donc près d'un pour cent au-dessus de celui de la population globale. Ceci ressort de la statistique de l'aide sociale 2010 de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Parmi les adolescents et les jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale, deux tiers n'ont pas de formation professionnelle. Ceci pour des motifs divers. L'origine familiale reste déterminante lorsqu'il s'agit du succès professionnel. Les jeunes de couches socio-économiques inférieures et bénéficiant d'une faible qualification professionnelle ont plus difficilement accès à la formation et au marché du travail et ils sont dès lors particulièrement défavorisés dans des périodes de conjoncture difficile. L'entrée dans le monde du travail est parsemée d'embûches en raison d'un manque d'expérience professionnelle. Il faut des mesures ciblées pour éliminer les difficultés d'insertion.

Le manque de formation est un risque de pauvreté fondamental. Les places de travail pour les personnes faiblement qualifiées se font de plus en plus rares, et celles qui existent encore offrent peu de perspectives d'autonomie économique ou de chances d'évolution. Mais ce sont justement les adolescents et les jeunes adultes qui ont besoin de succès et de possibilités de faire des expériences pour se développer. Ceux qui dépendent, jeunes déjà, de l'aide sociale ont de la peine, plus tard, d'en sortir et de voler de leurs propres ailes. En outre, les jeunes à l'aide sociale sont souvent confrontés à des problèmes multiples et ils ont besoin de solutions globales.

## Intervenir le plus tôt possible

Dans la promotion des jeunes, la CSIAS veut systématiquement donner la priorité à la formation – et ainsi également au financement de l'entretien par des bourses d'études plutôt que par l'aide sociale. Le financement de la formation est, en premier lieu, la tâche des autorités de formation et non pas celle des autorités sociales. Dès lors, l'aide sociale ne finance en général pas de formations. Dans des cas d'exception, elle peut fournir des contributions ou soutenir des efforts particuliers par des suppléments d'intégration. La CSIAS n'a pas pour but de déplacer des coûts de l'aide sociale vers les bourses d'études. Il s'agit d'éviter des incitations perverses et d'investir, de manière ciblée, dans la formation des jeunes adultes de familles à faible revenu en harmonisant le système des bourses d'études et celui de l'aide sociale. La lutte contre le manque de formation et le chômage doit commencer tôt. Les risques structurels de pauvreté, tels que le manque de formation, doivent, dans toute la mesure du possible, être supprimés avant qu'ils n'engendrent des cas problématiques individuels.

Les personnes qui suivent une formation qu'elles ne sont pas en mesure de financer doivent pouvoir demander des bourses d'études. Cette possibilité doit être accessible également aux adolescents et aux jeunes adultes dès 16 ans issus de familles peu instruites et défavorisées, ainsi qu'à ceux qui vivent en Suisse au bénéfice d'un titre de séjour régulier. Si, en plus, le financement ne se limite pas aux formations dans le secteur tertiaire, mais s'étend notamment aux formations du niveau secondaire II et aux offres facilement accessibles, les chances s'en trouvent augmentées précisément pour ce groupe de population.

Les bourses d'études doivent couvrir le coût d'entretien pendant la formation. Ainsi, les jeunes adultes peuvent devenir indépendants de l'aide sociale et on peut éviter qu'ils renoncent à une formation pour des raisons financières.

Les bourses d'études ne permettent pourtant pas à tous les jeunes d'être en mesure de maîtriser la vie tous seuls. Les personnes à l'aide sociale, tout particulièrement, se trouvent plus souvent que la moyenne dans des situations de vie difficiles. En complément aux prestations matérielles de bourses d'études, il faut, dès lors, assurer un accompagnement et un conseil, ce type de soutien devant être fourni par une seule instance et bien coordonné. L'expérience montre que des instruments tels que le case management et le job-coaching sont particulièrement appropriés pour faciliter l'entrée dans le monde du travail. Il est impératif qu'il soient développés et accompagnés de procédures et de modes de financement claires.

Avec son postulat «Bourses d'études plutôt qu'aide sociale», la CSIAS vise l'équité de distribution et l'égalité. Il est possible que cela génère des coûts plus élevés là où ceux-ci étaient trop bas. Mais l'harmonisation des prestations de l'Etat social est une revendication politique largement appuyée. La proposition de la CSIAS va dans ce sens : les procédures doivent devenir plus efficaces et le résultat, à long terme, doit être privilégié par rapport aux effets à court terme.

## Investir dans l'avenir

La formation professionnelle de base revêt un grand intérêt, y compris du point de vue de l'économie nationale. Une diminution du nombre de jeunes dépendants de l'aide sociale permet d'éviter des coûts consécutifs et des charges à long terme. Dans le canton de Vaud, où l'harmonisation entre bourses d'études et aide sociale est réalisée avec succès depuis bientôt cinq ans (voir double page suivante), le modèle a certes généré des coûts nets de quelque 14 millions de francs. Sur la durée, les coûts consécutifs résultant de longues années de dépendance de l'aide sociale et de problèmes sup-

## « BOURSES D'ETUDES PLUTÔT QU'AUDE SOCIALE »: C'EST LE BUT DE L'INITIATIVE DE LA CSIAS

- Les bourses d'études doivent permettre aux adolescents et aux jeunes adultes dès 16 ans, issus de couches à faible revenu, de suivre une formation.
- Les bourses d'études assurent l'entretien sans que l'aide sociale ait à verser des paiements compensatoires.
- Les bourses d'études sont également octroyées aux adolescents et aux jeunes adultes titulaires d'un titre de séjour régulier.
- En complément aux bourses d'études, il faut assurer l'accompagnement et le conseil des adolescents et jeunes adultes en difficulté, ce type de soutien devant être fourni par une seule instance et bien coordonné.

plémentaires représenteraient toutefois une charge nettement plus élevée pour l'Etat. Dans ce sens, les dépenses supplémentaires constituent un bon investissement dans l'avenir des jeunes et de l'ensemble de la société.

L'initiative de la CSIAS arrive au bon moment. Dans le cadre du concordat sur les bourses d'études, différents cantons procèdent à un réexamen des conditions donnant droit aux prestations et du montant de celles-ci. Les révisions des règlements de bourses d'études qui y sont liées sont l'occasion d'harmoniser également l'interaction entre bourses d'études et aide sociale. La CSIAS a fait parvenir le document de base à l'ensemble des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales et de l'instruction publique afin de lancer la discussion également sur le plan cantonal et de discuter le postulat. ■

**Dorothee Guggisberg**

Secrétaire générale de la CSIAS

Document de base «Bourses d'études plutôt qu'aide sociale»:  
[www.skos.ch](http://www.skos.ch) → Thèmes



Apprendre pour l'avenir : avec un diplôme en poche, les jeunes ont des perspectives nettement meilleures.

Photo: Keystone